

DELIBERATION N° 2006/09-09 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION CIVILE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que l'antenne de Vezelise/Neuves-Maisons de l'Association Départementale de Protection Civile de Meurthe-et-Moselle sollicite une subvention auprès de la Commune, pour faire face à l'achat de matériel de premier secours.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 100 € à l'antenne de Vezelise/Neuves-Maisons de l'Association Départementale de la Protection Civile de Meurthe et Moselle,
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire.